

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue au Centre Michel-Pagé, le mercredi 25 février 2015 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

**PRÉSENCES**

|                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| Mme Laurette Côté          | M. Sylvain Lefèbvre-Matte |
| Mme Marie-Claude Deschênes | M. Roger B. Plamondon     |
| Mme Isabelle Mainguy       | M. Serge Tremblay         |
| Mme Johanne Minville       | M. Yves Walsh             |
| Mme Lina Moisan            |                           |

Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le secondaire  
M. Sylvain Ouimet, représentant commissaire-parent pour le primaire  
Mme Stéphanie Ratté représentante commissaire-parent pour le EHDAA.

**Sont aussi présents les membres du conseil de direction :**

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

**CC68/14-15****2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 25 février 2015 :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Réflexion et constatation du quorum

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 25 février 2015

## **3. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 28 janvier
- 3.4 Suivi du procès-verbal et des résolutions

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

## **5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS**

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

## **6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES**

- 6.1 Réponse à la résolution de la Municipalité de Saint-Casimir
- 6.2 Suivi à la consultation publique et abrogation aux résolutions CC52/14-15, CC53/14-15 et CC54/14-15
- 6.3 Amendement à la résolution CC50/14-15
- 6.4 Demande pour une retraite progressive d'un cadre

## **7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES**

- 7.1

## **8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- 8.1

## **9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

- 9.1 Adhésion et regroupement d'achat d'assurance 2015-2016
- 9.2 Plan annuel d'investissement 2015-2016
- 9.3 Échange de servitude de passage – Ville de Pont-Rouge

## **10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

10.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018 (**PROJET**)

## **11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT**

11.1

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

12.1

## **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **CC69/14-15**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 28 JANVIER 2015**

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance régulière du 25 janvier 2015 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, avec correction, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **CC70/14-15**

#### **6.1 RÉPONSE À LA RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR**

**Considérant** la résolution 2015-01-12-021 du Conseil de la municipalité de Saint-Casimir demandant à la Commission scolaire le maintien du présecondaire à l'école secondaire de Saint-Marc-des-Carières et du point de service de l'Éducation des adultes (FGA) à Saint-Casimir;

**Considérant que** le Conseil des commissaires a adopté par sa résolution CC 59/14-15 le maintien du profil 1<sup>er</sup> cycle (présecondaire) dans ses trois écoles secondaires, dont l'école secondaire de Saint-Marc-des-Carières;

**Considérant que** l'ouverture du point de service de l'Éducation des adultes à Saint-Casimir en 2011 s'est réalisée dans le cadre d'un projet pilote de l'ATI avec le soutien financier d'Emploi Québec par le biais d'une entente;

**Considérant que** cette entente a pris fin le 31 mars 2014;

**Considérant que** la mission première de la Commission scolaire est d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement;

**Considérant que** le service de l'Éducation des adultes est offert à Donnacona et à Saint-Raymond;

**Considérant que** la clientèle adulte a accès au transport scolaire;

**Considérant que** plusieurs adultes choisissent de fréquenter l'Éducation aux adultes à temps partiel;

**Considérant que** la principale période d'inscription à l'Éducation aux adultes se déroule en août,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

**De maintenir** pour la rentrée 2015, le service de formation générale aux adultes si le nombre d'inscriptions le justifie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **CC71/14-15**

### **6.2 SUIVI À LA CONSULTATION PUBLIQUE ET ABROGATION DES RÉOLUTIONS CC52/14-15, CC53/14-15 ET CC54/14-15**

**Considérant que** la convocation de la rencontre du conseil des commissaires du 22 décembre 2014, à 21 h 50, n'est pas conforme à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique;

**Considérant que** cette non-conformité de la convocation conduit à l'annulation de toute décision qui aurait été prise lors de ladite séance;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

**D'abroger** les résolutions CC52/14-15, CC53/14-15 et CC54/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **CC72/14-15**

### **6.3 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION CC50/14-15**

**Considérant** les informations relatives à l'iniquité observée dans l'offre de service du préscolaire soulevées lors de la séance de consultation publique qui s'est déroulée le 16 décembre 2014;

**Considérant** le souhait exprimé par les différents participants de travailler dans un esprit de collaboration;

**Considérant** la demande exprimée par les parents et les différents partenaires des municipalités de Deschambault-Grondines et de Saint-Alban de mettre en place

un comité de travail par conseil d'établissement ou tout autre comité formé de parents des C.E., des représentants municipaux et des gestionnaires de la Commission scolaire qui aurait pour mandat de proposer des alternatives aux deux orientations proposées dans le cadre de la consultation publique;

**Considérant** que ledit comité pourra, à compter du 5 janvier 2015, poursuivre sa démarche d'analyse et de réflexion pour trouver des pistes de solution communes;

**Considérant** que la ou les proposition(s) retenue(s) par ledit comité sera (seront) transmise(s) pour consultation aux conseils d'établissement des écoles concernées par les changements proposés, s'il y a lieu, et au comité de parents,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

**De poursuivre** la consultation publique débutée le 26 novembre 2014;

**D'amender** la proposition CC50/14-15;

**De reporter** l'échéancier du dépôt des mémoires, prévu le 13 mars 2015, au plus tard le 23 juin 2015 et

**D'indiquer** que le statu quo relatif à l'offre de services du préscolaire sera maintenu pour la rentrée 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## CC73/14-15

### 6.4 DEMANDE POUR UNE RETRAITE PROGRESSIVE D'UN CADRE

**Considérant que** le règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal s'applique aux cadres de la Commission scolaire de Portneuf;

**Considérant que** la *Politique de gestion du personnel-cadre* en vigueur à la Commission scolaire de Portneuf prend appui sur le règlement cité ci-haut;

**Considérant que** l'article n° 273 du règlement n° 209, relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires, précise que le conseil peut accorder une retraite progressive;

**Considérant** la demande déposée par M. Christian Bergeron, directeur de l'école secondaire de Donnacona;

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

**D'accorder** à M. Christian Bergeron, une retraite progressive de 8,43 %, et ce, à compter du 24 octobre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## CC74/14-15

### 9.1 ADHÉSION ET REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCE 2015-2016

- Considérant** l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11 et 12 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances générales;
- Considérant qu'** il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2015-2016 selon les avis reçus;
- Considérant que** la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller, Guy Turcot de GT&A gestion de risque inc.;
- Considérant qu'** il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire de Portneuf de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances générales,

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

- De renouveler** l'adhésion de la Commission scolaire de Portneuf au regroupement d'achat des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11 et 12 pour le renouvellement de ses assurances générales pour l'année 2015-2016;
- De mandater** la firme GT&A gestion de risque inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme AON, courtiers en assurances en application de la clause d'option de renouvellement, ou pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances en dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;
- De mandater** s'il y a lieu, la Commission scolaire des Appalaches à réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;
- De s'engager** à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme GT&A gestion de risque inc., le résultat de cette négociation ou de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;
- D'autoriser** le directeur du service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Monsieur Jean-François Lussier, ou le coordonnateur de ce même service, Monsieur Jean Dion, à signer tout document découlant de la présente résolution

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## CC75/14-15

### 9.2 PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT 2015-2016

- Considérant que** le plan annuel d'investissement 2015-2016 a été élaboré à la suite de la consultation des directions d'établissement par le Service des ressources matérielles;

**Considérant que** le plan annuel d'investissement 2015-2016 a été élaboré avec les mêmes règles que celles du cadre budgétaire 2014-2015, soient la contribution d'une école à la hauteur de 10 % de son enveloppe d'investissement de base lorsqu'un projet est mis de l'avant ou de 15 % si plusieurs projets sont mis de l'avant, et aucune contribution additionnelle lorsque la participation prévue de l'école au projet est égale ou supérieure;

**Considérant que** le plan annuel d'investissement 2015-2016 a été validé par le *conseil de direction*,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

**D'adopter** le plan annuel d'investissement 2015-2016, tel que déposé, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC75/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## CC76/14-15

### 9.3 ÉCHANGE DE SERVITUDE DE PASSAGE – VILLE DE PONT-ROUGE

**Considérant** la résolution CC38/14-15 demandant au directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, de rendre compte de l'analyse de la (SQI) au conseil des commissaires afin de déterminer si la Commission scolaire de Portneuf vend le terrain, accorde une servitude de passage ou échange une partie de terrain suite à la demande pour l'acquisition d'une parcelle de terrain par la Ville de Pont-Rouge afin que celle-ci puisse aménager un nouveau bâtiment du département de la Sécurité publique situé près de l'aréna ;

**Considérant que** la Commission scolaire de Portneuf pourrait devoir agrandir l'école du Perce-Neige et qu'il y aurait lieu d'avoir une sortie sur la rue des Rapides;

**Considérant que** la Ville de Pont-Rouge serait favorable à un échange de servitude de passage de superficie équivalente, satisfaisant aux besoins identifiés et que les coûts pour compléter cet échange seraient partagés également;

**Considérant que** la Société québécoise des infrastructures (SQI) permet à la Commission scolaire de Portneuf de procéder à cet échange puisqu'il est de valeur égale;

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

**De mandater** le directeur général, monsieur Jean-Pierre Soucy ou le directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, pour actualiser légalement l'échange de servitude de passage, et à signer tout document relatif à ce mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **CC77/14-15**

### **10.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2015-2018**

**Attendu que** chaque année, en vertu des dispositions de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et, à la fin de cette opération, elle délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement, en conformité avec ce plan;

**Attendu que** la commission scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation de ses services à l'intérieur de son réseau d'écoles afin d'assurer une saine gestion de ses ressources, sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

**Attendu que** l'article 212, de la *LIP*, présente la procédure à suivre avant que la commission prenne une décision relative à la modification ou à la révocation de l'acte d'établissement d'une école;

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

**D'adopter** le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018;

**De consulter** les partenaires de la commission scolaire et toute municipalité du territoire, selon les dispositions de l'article 211, avant l'adoption dudit plan;

**De conserver** le projet de plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2015-2018 tel que déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC77/14-15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **CC78/14-15**

### **13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose la levée de l'assemblée à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

LE PRÉSIDENT

---

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE



## AUTRES SUJETS :

---

### 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

### 4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune.

### 4.2 Questions et correspondance du public

Intervention des parents membres du conseil d'établissement de l'école Saint-Charles-de-Grondines concernant les points suivants :

#### Financement des groupes du préscolaire :

- Les parents demandent des précisions sur le financement accordé par le Mels à savoir le nombre minimal d'élèves requis pour le financement versus le financement basé sur l'historique.

Le directeur général précise que le financement basé sur l'historique fait en sorte que les sommes accordées par le Mels ne financent pas l'ensemble des groupes. En conséquence, la Commission scolaire doit assumer le manque de financement au préscolaire.

#### Formation des sous-comités des conseils d'établissement des écoles Saint-Charles-de-Grondines et du Goéland :

- Les parents demandent la formation d'un comité conjoint (St-Alban et Grondines) plus inclusif avec des membres de la communauté et des enseignants.

La Commission scolaire accueille la proposition. Toutefois, elle devra vérifier auprès du Syndicat des enseignants s'il n'y voit pas d'objection.

#### Accessibilité des documents :

- Les parents sont informés que les procès-verbaux adoptés et les ordres du jour sont déposés sur le site Web de la commission scolaire.
- Les documents déposés en séance publique sont accessibles. Toutefois, les analyses et les documents de travail réalisés par du personnel cadre sont protégés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

#### Question sur la mesure d'optimisation

- Après vérification, un suivi sera fait par courriel :

Intervention d'un parent, Mme Esther Savard, concernant le projet de la commission scolaire d'offrir la maternelle sur 5 jours. Mme Savard s'oppose à cette orientation et mentionne qu'il est important de maintenir la maternelle sur 4 jours et demi pour permettre aux enfants de profiter d'une demi-journée de repos.

Intervention d'un parent, M. Jutras concernant le financement des élèves codés EHDAA et la participation de la commission scolaire au profit du Cegep de Limoilou.

- Le financement sert à soutenir l'enseignant par l'ajout de PEH ou TES.
- M. Soucy fait une distinction entre un élève codé EHDAA et un élève à risque pour lequel il y a ouverture d'un plan d'intervention en mesure préventive.
- M. Soucy rappelle que le soutien accordé au Cegep de Limoilou pour l'enseignement à distance dans des programmes du collégial se réalise par un prêt de locaux.

### **5.1 Intervention des représentants du comité de parents**

La prochaine rencontre du comité de parents se déroulera le 27 avril prochain.

### **5.3 Intervention du représentant EHDAA**

La prochaine rencontre du comité EHDAA se déroulera le 16 mars prochain.

### **11.1 Correspondance – Ville de Portneuf**

M. David Montminy, président, présente la correspondance de la Ville de Portneuf concernant le présecondaire et la maternelle.

## **DOCUMENTS REMIS :**

---

3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

6.2 Bordereau sur la consultation publique

6.3 Bordereau Amendement à la résolution CC50/14-15

6.4 Bordereau Demande pour une retraite progressive d'un cadre